

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 8 JUILLET 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 28/07/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Jean-Paul MOREL, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY

Absents : Michel BACCONNIER, Andrée LIGONNET, Bénédicte KREBS, Cyrille CUENOT, Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Jean-Marc PIREAUX, Norbert SANCHEZ CANO, Claude BERENGUER, Pascale RICCITIELLO, Virginie SUDRE, Daniel TANNER, Laurent PASTOR, Nicole MAUCLAIR, Charles NECTOUX, David CICALA, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Thierry VACHON, Armand AVEDIAN, Patrice SAUMON, Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2019.07.08.8**OBJET : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère - Achat et l'installation d'un jeu modulaire dans l'enceinte de la Maternelle Bellevue**

Cécile PUVIS DE CHAVANNES, adjointe déléguée à la Jeunesse, l'Education et aux activités périscolaires, expose aux membres du conseil municipal que l'aire de jeu et le jeu pour enfants situés dans l'enceinte de l'école maternelle Bellevue est vétuste et dangereux. Le jeu a récemment été déposé pour des raisons de sécurité et il a été approuvé, au Budget Primitif 2019, la réfection de l'aire de jeu ainsi que la fourniture et la pose :

- d'un revêtement souple d'une seule pièce,
- d'un jeu modulaire pour enfants de 2 à 6 ans.

Le montant prévisionnel des travaux et de la fourniture s'élève à 60 000€ TTC.

Au titre du Plan Ecoles relatif aux travaux inférieurs à 300 000€, une subvention à taux unique de financement peut être sollicitée auprès du Département de l'Isère, à hauteur de 60 % du montant HT des travaux.

Ce plan a pour objectifs de :

- Faire émerger des projets en augmentant leur financement,
- Soutenir l'investissement,
- Répondre de manière équitable à un besoin important des collectivités.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter le Département de l'Isère pour l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la demande de subvention à effectuer auprès du Département de l'Isère dans le cadre du « Plan Ecoles », pour l'achat et la pose d'un jeu modulaire dans l'enceinte de la maternelle Bellevue.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à établir un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 08/07/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 12 juillet 2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190708-lmc15472-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.